AVIS IMPORTANT

Par M. VICQ-D'AZIR Médecin envoyé par les ordres du Roi.

M. M. LES Maire & Confuls de Condom ont fait imprimer, à mon infçu, pendant mon fejour dans cette Ville, une feuille qui a pour titre, *Traitement à faire aux Beſtiaux attaqués de la maladie Epizootique*. Je crois qu'il eſt de mon devoir de publier mes obſervations fur les différents articles de cette Recette, d'autant plus qu'elle eſt dans les mains de tout le monde & qu'elle contient des erreurs de la plus grande importance & préjudiciables à la Province, pour le bien de laquelle je fuis envoyé.

1°. Les fignes fur lefquels on fe fonde pour déclarer les Beſtiaux malades ne font point ſuffiſants ; presque toutes les Bêtes à cornes, fur tout celles qui font jeunes, ont l'épine très-fenſible en tout fens. Il n'y a point de Bœuf, quelque vigoureux qu'il puiſſe être, que l'on ne faſſe ployer fous la main en le ferrant avec un peu de force & de dexterité, le long de la colone épiniére, en differens endroits ; plufieurs bêtes font d'ailleurs naturellement inquietes & fecouent la tête fans être malades pour cela.

Aux fignes énoncés il faut ajouter une *grande* triſteſſe, un pouls quelquefois plein & fréquent, quelquefois miſérable & accéleré, la dureté de la région lombaire gauche, la vacillation des extrémités poſtérieures, les convulfions des Muſcles du Col & des Epaules, la chaleur de la Bouche, l'abaiſſement de la tête, la faillie ou l'inflammation des yeux, un changement dans la chaleur des cornes & des oreilles ; quelquefois la toux & la perte abfolue ou partielle de l'apetit. Sans le concours de la plus grande partie de ces fignes, il n'y a point de Médecin inſtruit, qui ofe aſſurer qu'une Bête eſt attaquée de la Contagion actuellement regnante.

2°. On confeille un mélange d'Eau-de-Vie, de Sang & de Farine appliqué fur les Reins & fur le Dos ; on peut fans danger fuivre cet avis. Il vaudroit mieux frotter l'Animal avec des bouchons imbus de vapeurs aromatiques & proménés en tout fens, faire des fcarifications le long de l'Epine, comme je l'ai indiqué dans mes obſervations imprimées à Bordeaux, & mettre fur le dos une ou deux couvertures de laine.

3°. En fuivant la Recette imprimée on doit faire cinq faignées ; la troifiéme & la quatriéme doivent être faites le fecond jour, à deux heures au plus de diſtance, & entre ces deux faignées on doit placer un purgatif. La cinquiéme faignée doit être pratiquée fous la queue : on ofe aſſurer que toutes les fois qu'on raprochera ainfi les faignées & les purgatifs, il en refultera beaucoup de mal pour l'individu qu'on foumettra à un pareil traitement, fur tout s'il eſt vraiment attaqué de la Contagion ; c'eſt ce que j'ai déjà vû aux environs de Condom, dans trois Métairies differentes. La faignée fous la queue n'eſt ni utile, ni dangereufe.

Les saignées sont très-indiquées ; on les a toujours conseillées dans l'Epizootie actuelle ; trois saignées copieuses suffisent pour les animaux les plus vigoureux ; on les modifiera suivant le besoin : les deux premiéres seront de six livres, & la dernière sera seulement de quatre : on en fera deux le premier jour, l'une le matin & l'autre le soir, la troisiéme sera pratiquée le lendemain matin ; on ne réitérera point la saignée, si l'on s'apperçoit que la respiration devienne difficile & que l'animal soit très-abbatu.

4°. Les purgatifs forts & drastiques ne conviennent point ; l'ouverture des Cadavres m'a démontré qu'ils exercent toute leur action sur la partie droite de la Panse, la gauche étant absolument remplie d'aliments. Les purgatifs minoratifs ne sont pas, à beaucoup près aussi dangereux.

On purge doucement avec la décoction d'une livre ou une & demie de tamarinds faite dans trois chopines d'eau, dans la colature de laquelle on dissout une demie livre de sel depsom. On fait prendre ce purgatif le second jour vers le soir, ou le troisiéme de grand matin, après avoir donné plusieurs lavemens & fait beaucoup boire le malade. Le plus souvent il vaudroit mieux substituer aux Purgatifs une Potion faite avec un grand verre d'huile de lin, à laquelle on ajoûteroit un tiers de bon vinaigre ; on feroit prendre cette Potion matin & soir depuis le premier jusqu'au quatriéme & cinquiéme jour, & on auroit soin d'en seconder l'effet par l'administation de quatre Lavemens émollients dans la journée. J'ai aussi observé que les Bestiaux malades se treuvent très-bien des Fumigations faites sous le nez avec un mélange de souffre & de nitre en poudre jettés sur les charbons, on peut répéter cette fumigation trois ou quatre fois par jour.

Vers le cinquiéme jour, si les excréments commencent à devenir liquides, on doit cesser l'administration des Potions huileuses ; pour faire usage, aux mêmes heures, des infusions amères, telles que celle d'Absinthe en boisson & en lavement : on peut delayer dans ces infusions demie once de Quinquina en poudre le matin & autant le soir, on s'en abstiendra, si l'Animal paroit très-échauffé. Lorsque la Diarrhée a lieu, on peut mêler au Quinquina, dans l'infusion d'Absinthe, demie once de Diascordium. Ce traitement est simple & méthodique. C'est principalement sur celui des quatre ou cinq premiers jours qu'il faut insister, si le malade a paru en être soulagé.

5°. Dans les premières Recettes Manuscrites on permettoit huit livres de Fourrage, dans l'imprimé on n'en permet que six ; cette dose est encore trop forte pour les animaux vraiment attaqués de la contagion ; alors ils ne mangent que quelques poignées de soin, encore avec beaucoup de lenteur & lorsqu'on les a privés de Fourrage pendant quelque tems, ils ne le recherchent point avec avidité. Ce dernier signe merite sur tout la plus grande confiance ; en un mot il est évident, pour tous ceux qui ont observé la marche d'une Fièvre quelconque, qu'un Boeuf qui conserve son appétit, qui rumine & qui mange tous les jours cinq, six ou huit livres de Fourrage, n'est point attaqué de la Peste.

Au reste si l'Animal est vraiment malade, il ne faut point absolument qu'il

prenne d'alimens solides; les estomacs ne sont déjà que trop remplis, sans les surcharger encore de nouveau.

6°. La boisson faite avec le son est bonne, au lieu de souffre on y dissoudra du nitre; une once de ce sel suffit pour dix ou douze pintes d'eau. Il faut faire boire le malade deux fois par heure; avec cette précaution nous sommes venus à bout de ramollir les aliments contenus dans le troisiéme Estomac.

7°. Lorsque quelques Tumeurs ou Fovers se manifestent, la guérison est presque assurée; c'est ce que j'ai vû un grand nombre de fois. En les ouvrant on fait ce qu'il faut faire & ce que l'on a toujours fait.

8°. On lit, vers la fin de la feuille imprimée, les paroles suivantes; *Le sentiment du Médecin est de tenir les Bestiaux tous ensemble, qu'ils soient tous malades ou qu'ils ne le soient qu'en partie: on a remarqué qu'ils s'échaufent mutuellement; on a remarqué d'ailleurs que la séparation n'empêche pas la communication.* D'après ces préceptes dangereux, j'ai vû ce matin, avec la plus vive douleur, des bêtes que l'on traitoit comme malades, confondues avec les saines, dans une Métairie nombreuse.

Infortunés Habitans des Campagnes que devaste un fleau terrible, jusques à quand l'ignorance & la crédulité se réuniront-elles pour augmenter vos malheurs? que n'ouvrez-vous les yeux. N'avez-vous pas vû cent fois une Métairie entière préservée, parce qu'on a de bonne heure éloigné la Bête malade? L'expérience ne vous a-t'elle pas demontré qu'une bête infectée suffit pour communiquer la maladie à toutes les autres? Sur quelle autorité se fonde t'on pour vous tromper ainsi? Ne souffrés pas que le chagrin & le desespoir vous avilissent l'âme en la plongeant dans de pareilles erreurs: Sacrifiez, si vous le jugez à propos, vos Bestiaux malades aux Recettes & aux préjugés; mais au moins conservez ceux que la contagion n'a point encore infectés. N'est-il pas évident qu'en suivant ces funestes indications vous les perdrez necessairement touts & que vous voyants ensuite sans ressources par votre propre faute, vous serez livrez à l'amertume du reproche le plus affreux. O! vous touts qui avez saisi avec avidité touts les exemplaires de cette Recette, & qui vous faites un devoir de l'exécuter en tout point, reconnoissés au moins le danger de ce dernier article; & si ma foible voix ne suffit pas pour vous persuader, resisterez-vous encore, lorsque je vous sommerei d'obéir au Roi cheri qui voudroit conserver vos Troupeaux, & de la bonté du quel vous devez tout attendre? Il vous ordonne précisement le contraire de ce que vous faites aujourd'hui. [1] Y a-t'il un François assez peu citoyen pour balancer entre une feuille hazardée & un Arrêt prononcé par son Maître, & comment est-il possible que l'on ait mis l'un & l'autre en opposition?

Tel est le langage que doit tenir aux habitans des campagnes un homme honnête & sensible, que le Gouvernement honore de sa confiance, & qui

[1] Les Articles I. & XI. de l'Arrêt du Conseil d'État du Roi rendu le 31 Janvier 1771, ordonnent expressement que l'on separe les Bêtes malades d'avec les saines. Ces deux Articles sont absolument contradictoires avec celui de la Feuille imprimée à Condom le 30 Décembre 1774.

voit dans ces funestes abus la ruine entière d'une Province, qui avec moins de préjugés & plus de soins conserveroit, sans doute, le reste de ses Bestiaux.

Un pareil traitement fait encore naître les idées suivantes. Si les Bestiaux qu'on lui a soumis n'ont pas infecté les Animaux sains, quoi qu'ils ayent habité les uns avec les autres, les premiers étoient, sans doute, ou également sains, ou attaqués d'une maladie différente de celle qui regne aujourd'hui, puis qu'il est demontré qu'elle est contagieuse. Si on se rapelle d'ailleurs le peu de confiance qu'il faut ajoûter aux seuls simptômes énoncés dans la feuille, & la quantité de fourrage que l'on permet dans tous les tems de la maladie, on ne pourra s'empêcher de convenir qu'en suivant la Recette imprimée, on sera nécessairement exposé à traiter comme malades un très-grand nombre de Bestiaux bien portants ou attaqués, tout au plus, d'une legère indisposition. Il ne sera pas étonant alors que l'on ait l'air de les guérir presque tous. Ceux qui n'auront pas la force de resister aux remedes, quoique sains, & la plus grande partie de ceux qui seront vraiment attaqués de la maladie sucomberont, il est vrai; mais ce nombre sera petit, parce que, d'après l'exposé, on ne doitpoint entreprendre la cure, lorsque les simptômes que nous jugeons nécessaires, pour constater l'existence de la maladie, se sont une fois manifestés. L'on a d'ailleurs tout à craindre, puisque ce même traitement est adopté dans tous les cas, & que le danger de la Contagion doit toujours subsister, tant que l'on ne separera point les Animaux sains, d'avec les malades.

J'ai cru cet avis important & nécessaire. La Recette en question est une consultation Médicinale que l'ignorance a défigurée, & dans laquelle il s'est glissé des erreurs très-dangereuses; en y faisant les corrections suffisantes, elle rentre dans la classe des connoissances reçues, elle indique ce que nous avons toujours fait, inprimé & conseillé à tout le monde & ce que nous conseillons encore aujourd'hui.

M. Vicq-D'azir Docteur, Regent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin ordinaire de Mgr. le Comte d'Artois, Démonstrateur d'Anatomie & de Chirurgie, membre de l'Academie Royale des sciences, choisi par elle & envoyé par le Roi dans les Provinces de Guienne & de Languedoc a l'honneur de représenter à M. M. les Maire & Consuls de la Ville de Condom 1°. Qu'il est à propos de distribuer autant d'exemplaires du present Avis, qu'il en a été distribué de la Feuille imprimée le 30 Décembre 1774; 2°. Qu'il est de la plus grande importance de s'opposer à ce que l'on traite, sous quelque prétexte que ce puisse être, comme malades, des Bestiaux dont la santé n'est sensiblement alterée dans aucune de leurs fonctions, ce que l'on n'a deja que trop fait; 3°. Qu'il est indispensable de faire touts ses efforts pour détruire le préjugé où l'on est que la maladie actuelle ne se gagne point par communication, ce qui est demontré faux par les expériences que je viens de faire autentiquement dans cette Ville; 4°. Enfin que les Chiens doivent être tenus plus soigneusement renfermés, qu'ils ne le sont.

A Condom ce 4 Janvier 1775.